

# **COMMUNE DE CHAMPANGES – DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE**

**1231 HABITANTS**

La commune fait partie de la Communauté de Commune Du Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA)

## **NOTE SYNTHÉTIQUE DE PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

### Cadre général

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Le compte financier unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé. Le compte financier unique présente la spécificité d'être un document conjoint au Maire et au comptable public. Il vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, à simplifier les processus administratifs, entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

La population totale de la commune de CHAMPANGES est de 1 231 habitants pour une superficie de 3.71 km<sup>2</sup>. La commune possède de nombreux équipements : 1 groupe scolaire, 1 centre d'activités « La Dolce Vita », 1 crèche, des logements locatifs, des gîtes ainsi que des terres agricoles.

### **PRIORITES DU BUDGET 2025**

Les principales réalisations ont été :

- Aménagement et sécurisation de la RD11 tranche 2
- Réhabilitation de l'ancienne école en centre d'activités « La Dolce Vita »
- Cimetière Colombarium

## BUDGET PRINCIPAL

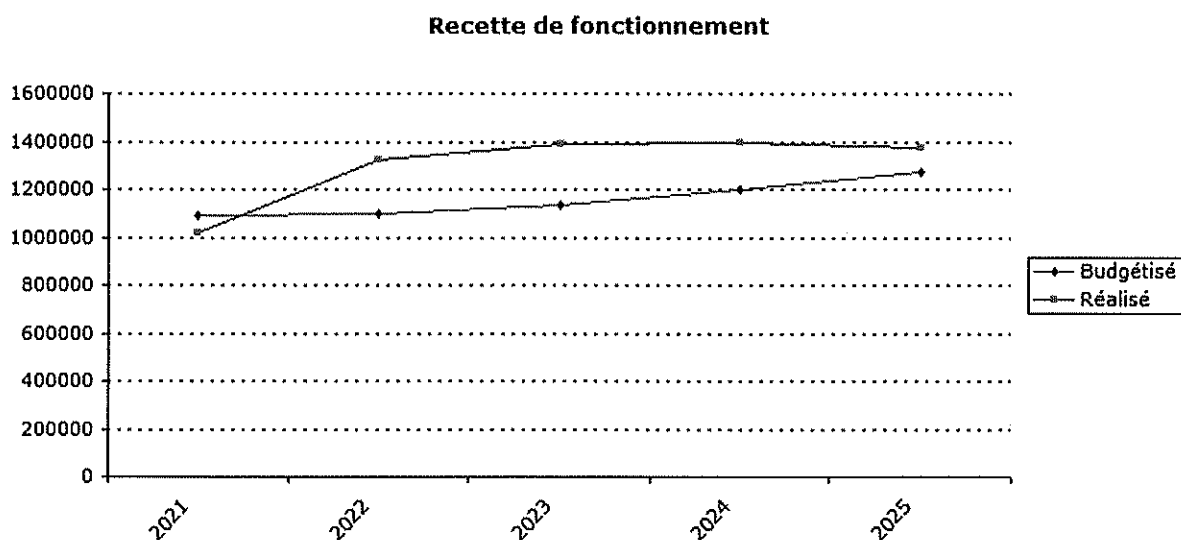
|          | BUDGET PRINCIPAL |                |
|----------|------------------|----------------|
|          | FONCTIONNEMENT   | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES | 1 166 475.00 €   | 874 873.94 €   |
| RECETTES | 1 373 565.89 €   | 963 958.09 €   |

### La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrents des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées, au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, salles communes, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement ont représenté **1 373 565.89 €** en 2025

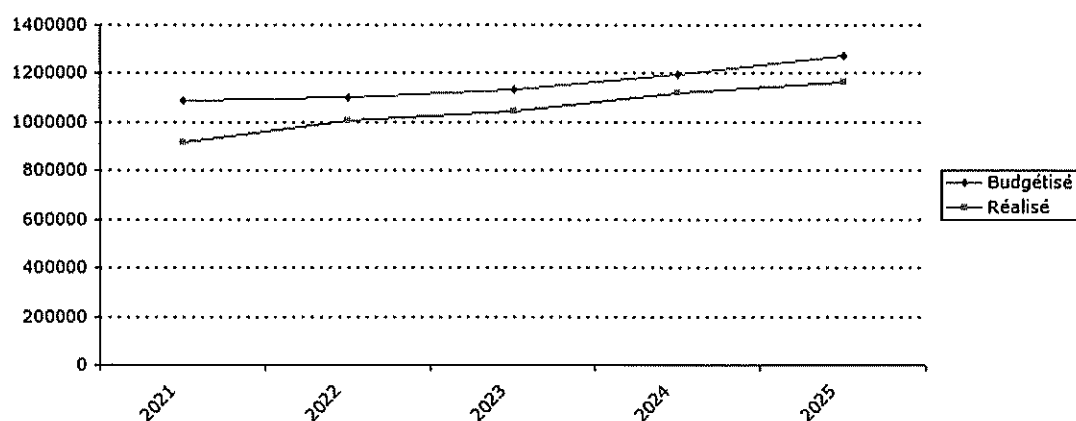


Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments communaux, les achats de matières et fournitures diverses, les charges de personnel, les prestations de services effectués, les subventions versées et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté **1 166 475.00 €** en 2025

L'année 2025 a généré un excédent de fonctionnement de **207 090.89 €**

### Dépense de fonctionnement



### La section d'investissement

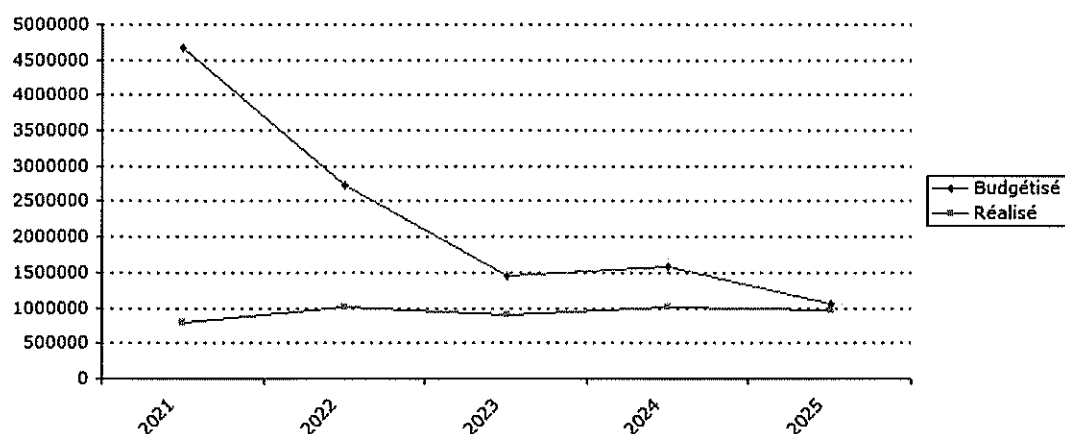
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique de notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

L'investissement regroupe :

- En recettes, les dépenses d'équipement (subventions d'investissement, taxe aménagement, emprunt...) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produit de cession des biens communaux...)

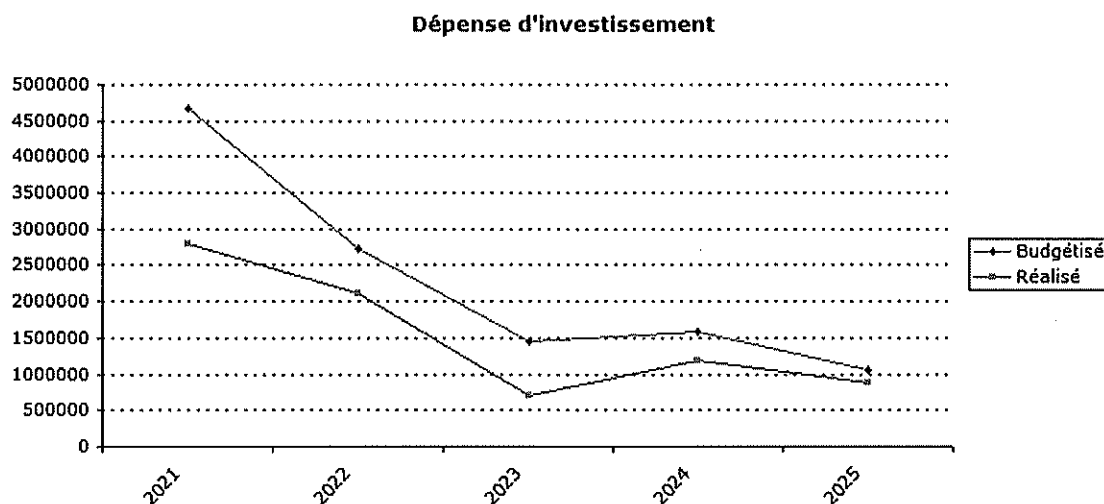
Les recettes d'investissement ont représenté **963 958.09 €** en 2025

### Recette d'investissement



- En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, matériel, biens immobiliers, études et travaux, remboursement du capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement ont représenté **874 873.94 €** en 2025



L'année 2025 a généré un excédent d'investissement de **89 084.15 €**

## NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux 2025 sont les suivants :

Taxe foncière sur bâti : **24.56 %**

Taxe foncière sur non bâti : **97.67 %**

## LES PRINCIPAUX RATIOS

|                                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement/population<br><b>1 166 475.00 € / 1 231 habitants = 947.58 €</b>   |
| Produit des impositions directes/population<br><b>763 042.37 € / 1 231 habitants = 619.86 €</b>       |
| Recettes réelles de fonctionnement/population<br><b>1 373 565.89 € / 1 231 habitants = 1 115.81 €</b> |
| Encours de la dette/population au 31/12/2025<br><b>1 342 902.67 € / 1 231 habitants = 1 090.90 €</b>  |
| Désendettement (frais financiers/remboursement du capital de la dette) = <b>30.07 %</b>               |
| Épargne brute (recette de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) = <b>207 090.89 €</b>          |
| Épargne nette (épargne brute – capitale de la dette) = <b>30 285.53 €</b>                             |

## EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

La commune emploie

- **12 agents titulaires - 1 agent contractuel (moins de six mois) non pris en compte**
- **1 agent vacataire -3 agents Chablais Inter emploi- non pris en compte**

Soit un effectif de **12 agents** pour l'année 2025 (soit **9.86** équivalents temps plein).

Le montant des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2025 s'élève à **478 817.01 €** comprenant les charges de :

|                                                |              |
|------------------------------------------------|--------------|
| Personnel titulaire                            | 304 336.36 € |
| Personnel non titulaire                        | 16 685.21 €  |
| Personnel extérieur                            | 18 745.27 €  |
| Cotisations sociales                           | 122 471.00 € |
| Autres (assurances, FNC, visites obligatoires) | 16 579.17 €  |

Ratio Charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : **42.03 %**

Fait à Champanges, le 14 février 2026

Le maire, Renato GOBBER

